	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-4

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2024-4

**Arc-en-Rêve - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision -
Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à ses statuts, Arc-en-Rêve, centre d'architecture créé à Bordeaux en 1981, a une vocation principalement culturelle et mène des actions de sensibilisation culturelle dans les domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et du design. Bordeaux Métropole lui accorde une subvention de fonctionnement justifiée par le lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement métropolitaines et en particulier :

- par son implication forte dans les débats sur la construction des villes, l'évolution des rapports entre espaces urbains et ruraux, la place de la nature en ville à travers des expositions et conférences de qualité, qui mettent notamment en valeur les enjeux de transition écologique,
- par sa capacité à mobiliser un large public par des expositions et des actions pédagogiques qui contribuent à faciliter ou accompagner les processus de concertation initiés par la Métropole.

Arc-en-Rêve a subi en 2023 une profonde crise financière et administrative.

L'ensemble des partenaires majeurs de l'association que sont la ville de Bordeaux, la Métropole, la DRAC et la Région, ont exprimé le souhait qu'Arc-en-Rêve revoit son organisation administrative et financière afin d'éviter que cette situation se reproduise.

Dans ce but, appuyée par un commissaire aux comptes, l'association a mis à profit ces derniers mois pour redéfinir son règlement financier, d'administration et de gestion axé sur le contrôle budgétaire et de la trésorerie et la gestion financière à travers des procédures revues.

Cette démarche toujours en cours, va dans le bon sens et incite la Métropole, dans un moment charnière pour son avenir, à renouveler son soutien à cette association historique dans le paysage métropolitain, de renommée nationale et internationale.

Subvention de fonctionnement 2024

Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir le montant de la subvention au niveau accordé depuis 2018, soit 407 257 €, équivalent à 30.99 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1 314 057 €).

Le budget prévisionnel, ainsi que le détail du programme d'action pour l'exercice 2024 sont présentés en annexes 1 et 2 à la convention.

Ce programme 2024, en dépit des difficultés rencontrées par l'association en 2023, reste très ambitieux, marqué par 3 axes forts :

- une carte blanche donnée aux associations, agences d'architecture et institutions locales pour un autoportrait racontant les transformations en cours des territoires girondins à travers divers installations, dessins, maquettes et photos,
- plusieurs expositions dont celles consacrées à la réutilisation du patrimoine existant par un architecte chinois, à la forêt comme média dans le cadre de la saison de la Lituanie en France, et à l'expo itinérante arboretum dans différentes villes françaises après sa présentation à Bordeaux fin 2021,
- la poursuite d'actions éducatives qui se concrétisent par des animations avec les enfants et les adolescents, des projets avec les établissements scolaires, des séminaires pour adultes, des visites de bâtiments, des parcours urbains, des visites commentées d'expositions et des projets de médiations sur des quartiers en transformation.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme

	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022
% de participation de BM / Budget global	30.9%	24.9%	30%
% de participation des autres financeurs / Budget global	56%	57%	44%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2024-00045 formulée par Arc en rêve le 5 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par Arc en Rêve centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Arc en rêve une subvention de fonctionnement de 407 257 € pour la réalisation de son programme d'actions 2024,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame NOEL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	
	Madame Christine BOST